

2014

Confiez
la gestion
de votre plan
à l'OPCAIM

OPCAIM
ORGANISME
PARITAIRE
COLLECTEUR AGRÉÉ
PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
DU 20 SEPTEMBRE 2011



Gestion de vos actions de formation

Vous :

- Suivez au plus près la réalisation de votre plan de formation
- Bénéficiez de notre réseau de proximité et de son expertise

Nous :

- Simplifions la gestion administrative de vos dossiers
- Vous conseillons dans la mise en œuvre de vos politiques formation
- Optimisons vos budgets formation et votre trésorerie
- Vous informons des évolutions législatives de la formation

Votre ADEFIM :

Organisme
Paritaire
Collecteur Agréé
des Industries de
la **Métallurgie**



120, boulevard de Courcelles – 75849 Paris Cedex 17
www.opcaim.com

La gestion du plan de formation

Grâce à une connaissance élargie des problématiques emploi et formation de la branche de la métallurgie, l'OPCAIM, avec l'appui de l'Observatoire, anticipe les évolutions des métiers, vous informe et vous oriente en fonction de vos développements ou de vos mutations.

Pour ce faire, 300 conseillers répartis sur le territoire vous **accompagnent** et vous **conseillent** dans l'élaboration de vos projets formation en proposant une offre de services adaptés à vos besoins.

Le plan de formation

Le plan de formation regroupe l'ensemble des actions de formation de l'entreprise permettant l'adaptation du salarié à son poste de travail ou le développement de ses compétences en adéquation avec sa politique formation.

Dépenses liées à la mise en œuvre des actions de formation prises en charge au titre du plan : les coûts pédagogiques, les frais annexes, les salaires et charges et, le cas échéant, l'allocation de formation.

NOTRE OFFRE DE SERVICES

AVANTAGES FINANCIERS

- › Optimisation de votre budget formation
- › Accès à la mutualisation et aux cofinancements
- › Optimisation de votre trésorerie (paiement direct aux organismes de formation)
- › Valorisation de vos dépenses en formation (interne, FOAD, etc.)

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

- › Constitution de la demande de prise en charge facilitée
- › Gestion du paiement et des justificatifs avec l'organisme de formation
- › Accompagnement à la création des centres de services partagés
- › Gestion informatisée de vos dossiers

SÉCURISATION JURIDIQUE

- › Aide à l'élaboration de la déclaration 2483
- › Garantie de l'imputabilité
- › Reçus libératoires
- › Conseils sur le droit de la formation
- › Accès à notre réseau de proximité et à son expertise
- › Information sur les évolutions législatives

ACCOMPAGNEMENT, SUIVI, CONSEIL ET REPORTING

- › Analyse de vos besoins et propositions de solutions adaptées
- › Conseils et reporting personnalisés
- › État d'avancement et des consommations régulier
- › Réunions thématiques, journées d'échanges, séminaires, etc.

Renseignez-vous auprès
de votre **ADEFIM*** !

* Votre relais territorial OPCAIM

zoom sur LA CONVENTION DE PAIEMENT

Vous faites une demande de prise en charge, votre ADEFIM s'occupe du reste :

Nous gérons la relation avec l'organisme de formation

la convention de paiement est signée entre vous, l'organisme et l'ADEFIM

l'organisme nous adresse les pièces justificatives : facture et attestation de présence

nous réglons directement l'organisme de formation

Vous ne versez que le solde, toute prise en charge OPCAIM déduite

POUR VOUS, C'EST...

Moins de tâches administratives
Moins de demandes d'achat
Moins de factures à traiter
Moins de sortie de trésorerie

Vos contributions volontaires au titre du plan :

2 possibilités s'offrent à vous :

- **Vous déléguez totalement votre plan**
Rythme de versements volontaires décidé conjointement : mensuellement, trimestriellement ou semestriellement avec une régularisation faite en fin d'année.
- **Vous versez des fonds action par action**
Vos versements se font au rythme des actions pour lesquelles vous demandez des remboursements.

En contrepartie du service rendu, votre ADEFIM vous facturera des frais de gestion.